

16ème legislature

Question N° : 4488	De M. Stéphane Delautrette (Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Haute-Vienne)				Question écrite	
Ministère interrogé > Santé et prévention				Ministère attributaire > Santé et prévention		
Rubrique >sang et of humains	organes	Tête d'analyse >Programmes de recherche pour le rete au don du sang de publics exclus	our	Analyse > Programmes de rec retour au don du sang de publi	*	
Question publiée au JO le : 27/12/2022						

Réponse publiée au JO le : 18/07/2023 page : 6831

Date de renouvellement : 04/04/2023

Texte de la question

M. Stéphane Delautrette interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'exclusion du don du sang de certains publics. Depuis la fin des années 1990, suite au scandale de « la vache folle », les transfusé(e)s ne peuvent plus faire don de leur sang afin d'empêcher toute éventualité de transmission de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Il en va de même pour les personnes qui ont été affectées par un cancer au cours de leur vie. Si le principe de précaution ne peut être remis en cause pour des raisons de santé publique évidentes au regard de l'histoire sanitaire française, M. le député tenait à relayer la demande maintes fois exprimée par les associations et les particuliers de voir initier de nouveaux programmes de recherche permettant d'évaluer plus finement les risques de contamination inhérents à chaque situation. Les données qui en découleraient seraient de nature ensuite à alimenter la réflexion autour d'un assouplissement potentiel des règles en vigueur. En effet, cette interdiction drastique est durement vécue par les personnes concernées. Particulièrement conscientes de la valeur du don du sang pour en avoir bénéficié ellesmêmes, elles sont, pour beaucoup, volontaires à donner à leur tour et regrette de ne pouvoir le faire. À l'heure où l'on déplore une réserve insuffisante de produits sanguins, s'appuyer sur les avancées scientifiques pour apporter plus de nuances et de justice dans l'accès au don constituerait une évolution salutaire. Il alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur la nécessité de remettre en question les règles d'exclusion du don et souhaite être informé des décisions qui seront prises à ce sujet.

Texte de la réponse

Les critères du don du sang participent de façon centrale à la sécurité de la chaîne transfusionnelle. Ils font l'objet d'un suivi et d'un ajustement constant, par exemple dans le cas des arboviroses. Toutefois, un examen de fond sur l'adaptation de certains critères pourrait avoir lieu, notamment dans le cadre du renouvellement des règles européennes en la matière. Le ministère de la santé et de la prévention reste à l'écoute des associations de patients et de donneurs, dont il faut saluer l'action de prospective et de promotion des valeurs du don. Le Gouvernement reste très attentif à la gestion des stocks de produits sanguins labiles indispensables à la prise en charge hospitalière des patients, et plus généralement, à la préservation du modèle français de la transfusion.